



# Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

2

## → Situation familiale

### Vous vivez en couple

Vous vivez en couple sans être marié ni pacsé depuis le .....

Vous êtes marié depuis le .....

Vous êtes pacsé depuis le .....

Vous avez repris la vie commune depuis le .....

### Vous vivez seul(e)

Vous êtes célibataire

Vous êtes divorcé depuis le .....

Vous êtes séparé légalement (séparation sans divorce avec intervention du juge) depuis le .....

Vous êtes séparé sans intervention du juge ou avez rompu votre pacs depuis le .....

Vous êtes veuf ou veuve depuis le .....

### Parents séparés

• Si l'autre parent d'un de vos enfants est dans une ou plusieurs des situations suivantes, cochez la(les) case(s) correspondante(s) :

il réside dans un des Etats de l'UE, EEE\* (hors France) ou en Suisse

il travaille pour un employeur dont le siège est situé dans l'un de ces pays

il perçoit une pension (retraite, invalidité), ou une indemnisation (maladie, chômage) de l'un de ces pays

• Une pension alimentaire est-elle fixée et/ou versée pour vos enfants par l'autre parent ?  oui  non

\* Cf. liste des pays en page 4

## → Enfants à votre charge et autres personnes de votre foyer

Si besoin, vous pouvez déclarer d'autres enfants ou personnes sur papier libre à joindre à ce formulaire.

Nom et prénoms <small>(dans l'ordre de l'état civil)</small>	Date et lieu ou pays de naissance	Date d'arrivée au foyer et lien de parenté <small>(Fille, fils, nièce, neveu, enfant recueilli, parent, aucun lien...)</small>	Situation actuelle <small>(Scolarité, apprentissage, activité professionnelle...*)</small>	Enfant résident à l'étranger	Enfant en résidence alternée**
1. ....	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. ....	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3. ....	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4. ....	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5. ....	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	.....	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

\* Si l'enfant est salarié ou apprenti, précisez son dernier salaire net mensuel.

\*\* En cas de séparation et de résidence alternée d'un ou plusieurs de vos enfants entre votre domicile et celui de l'autre parent, vous pouvez demander le partage des allocations familiales. Téléchargez le formulaire «Enfant(s) en résidence alternée - Déclaration et choix des parents» sur [caf.fr](http://caf.fr) ou [msa.fr](http://msa.fr) ou demandez-le à votre Caf ou MSA.

## → Si vous êtes âgé(e) de moins de 25 ans ou si votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) est âgé(e) de moins de 25 ans

 Si vous demandez des prestations, vos parents et/ou ceux de votre conjoint ne pourront plus bénéficier des prestations qu'ils perçoivent pour vous en tant qu'enfant à leur charge.

	■ Parents de l'allocataire	■ Parents du conjoint, concubin ou pacsé
L'un de vos parents perçoit-ils pour vous des prestations familiales, Apl, Rsa...?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
Si <b>oui</b> , Nom du parent allocataire : .....	.....	.....
Prénoms : .....	.....	.....
Adresse : .....	.....	.....
Code postal et commune : .....	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Organisme de prestations familiales : .....	.....	.....
Numéro d'allocataire (s'il en possède un) : ...	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Numéro de sécurité sociale : .....	<input type="text"/>	<input type="text"/>

### Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 10/08/2021



# Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

## 3

### → Situation(s) professionnelle(s) actuelle(s)

	■ Allocataire	■ Conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)
■ Salarié (y compris en préretraite progressive) .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Nature du contrat (Cdd, Cdi, intérim, etc.) .....	.....	.....
■ Apprenti .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> fin le : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> fin le : <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Stagiaire de la formation professionnelle .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Travailleur indépendant ou employeur .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Non salarié agricole .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Auto-entrepreneur .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Conjoint collaborateur .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
<b>Pour toutes ces situations, précisez :</b>		
S'il y a lieu, le nom de l'employeur ou de l'organisme .....		
de formation et son adresse : .....		
Vous ou votre employeur cotisez <b>en France</b> :		
	<input type="checkbox"/> à l'Urssaf <input type="checkbox"/> à la Msa (régime agricole)	<input type="checkbox"/> à l'Urssaf <input type="checkbox"/> à la Msa (régime agricole)
	<input type="checkbox"/> autre régime, lequel ? .....	<input type="checkbox"/> autre régime, lequel ? .....
	<input type="checkbox"/> précisez le pays : .....	<input type="checkbox"/> précisez le pays : .....
<b>à l'étranger</b> :		
■ Chômeur (indemnisé ou non) .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Si indemnisé, précisez l'organisme .....	.....	.....
S'agit-il de chômage partiel? .....	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
■ Retraité, pensionné (y compris en préretraite totale) .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
De quel(s) régime(s) percevez-vous une pension? .....	.....	.....
■ En Maladie .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Autre cas (congé maternité, congé parental, hospitalisation, détention sauf régime de semi-liberté, longue maladie, etc.) : .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Précisez la situation : .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> Précisez la situation : .....
Nom et adresse de l'établissement en cas d'hospitalisation ou de détention : .....	.....	.....
<b>Si pour une de ces situations, les indemnités ou pensions sont versées par un pays étranger :</b>		
	Nom de l'organisme et pays : .....	Nom de l'organisme et pays : .....
■ Etudiant .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
■ Sans activité professionnelle .....	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> depuis toujours	<input type="checkbox"/> depuis le <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="checkbox"/> depuis toujours

### → Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur l'exactitude de cette déclaration et des documents joints.

Fait à : ..... Le :

Si le signataire est un représentant de l'allocataire, précisez ci-dessous ses nom, prénom, qualité et adresse :

.....  
.....

Signature de l'allocataire ou de son représentant

**Vous avez l'obligation de signaler immédiatement tout changement modifiant cette déclaration.**

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (Articles L. 114-9 - dépôt de plainte de la Caisse pouvant aboutir à : travail d'intérêt général, amende ou peine de prison, L. 114-13 - amende, L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - prononcé de pénalités).

La loi 78-17 du 06/01/1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de l'organisme qui a traité votre demande.

**Emplacement réservé à la Caf**

Date demande : 10/08/2021



# 4 Déclaration de situation pour les prestations familiales et les aides au logement

## → Pièces à joindre à votre déclaration

Si vous n'êtes pas encore allocataire, veuillez joindre toutes les pièces qui vous sont demandées. Attention, vous pouvez être concernés par plusieurs rubriques.

Si vous êtes déjà allocataire, veuillez joindre uniquement les pièces relatives à votre changement de situation ou à l'arrivée d'une personne à votre foyer.

La Caf ou la MSA est susceptible de vous demander des pièces complémentaires.

<b>Dans tous les cas, pour les nouveaux allocataires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• un relevé d'identité bancaire (avec code BIC - IBAN) ;</li> <li>• un formulaire Caf ou MSA de déclaration de ressources de l'avant dernière année civile téléchargeable sur caf.fr ou msa.fr (nécessaire pour étudier vos droits aux prestations sous condition de ressources).</li> </ul>
<b>Si vous attendez un enfant</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la déclaration de grossesse établie par un praticien.</li> </ul>
<b>Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes en chômage partiel</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• l'attestation de l'employeur ou la photocopie des bulletins de salaires des mois concernés.</li> </ul>
<b>Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes au chômage et relevez d'un autre organisme que Pôle Emploi</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la photocopie de la notification d'attribution ou de refus d'allocation.</li> </ul>
<b>Si vous ou votre conjoint, concubin ou pacsé êtes pensionné de plusieurs régimes à la fois (général, agricole...) ou d'un pays étranger</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la photocopie des notifications d'attribution de chacune des pensions (retraite de base et invalidité), y compris de réversion.</li> </ul>
<b>Pour vous et toutes les personnes de votre foyer de nationalité étrangère nées hors de France</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la photocopie recto-verso de la carte d'identité ou du passeport ou du titre de séjour** en cours de validité ou visa long séjour valant titre de séjour <b>ou</b>, en l'absence d'un de ces documents, carte de ressortissant d'un état de l'UE ou de l'EEE* ou carte du combattant (avec photo) ou livret de circulation.</li> </ul>
<b>Si vous êtes de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>pour vous</b> : la photocopie de votre titre ou document de séjour** en cours de validité ;</li> <li>• <b>et, pour vos enfants mineurs, s'ils sont nés à l'étranger</b> : la photocopie du certificat de l'Ofii (ex. Anaem) délivré dans le cadre du regroupement familial <b>ou</b> du visa délivré par l'autorité consulaire et comportant le nom de l'enfant si un parent a un titre de séjour avec la mention «Scientifique» <b>ou</b> attestation préfectorale certifiant la régularité du séjour de l'enfant dont un parent est détenteur d'une carte de séjour temporaire avec la mention «Vie privée et familiale» attribuée au titre d'une régularisation exceptionnelle.</li> </ul>
<b>Si vous avez à votre charge des enfants majeurs de nationalité étrangère autre que UE, EEE* ou Suisse</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• la photocopie de leur titre ou document de séjour** en cours de validité.</li> </ul>
<b>Si vous êtes demandeur d'asile, réfugié, apatride ou bénéficiaire d'une protection subsidiaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>pour vous</b> : la photocopie lisible de votre titre de séjour** en cours de validité <b>ou</b> récépissé constatant l'admission en France au titre de l'asile <b>ou</b> récépissé constatant la reconnaissance d'une protection internationale avec la décision de l'Ofpra ou de la Cour Nationale du Droit d'asile précisant le type de protection accordée ;</li> <li>• <b>et, pour vous et votre conjoint</b> : la photocopie lisible d'un acte de naissance <b>ou</b>, en l'absence de ce document, du document d'état civil établi par l'Ofpra ;</li> <li>• <b>et, pour les enfants à votre charge</b> : la photocopie lisible d'un acte de naissance <b>ou</b>, en l'absence de ce document, la photocopie du livret de famille ou du document d'état civil établi par l'Ofpra.</li> </ul>

\* Les pays de l'Union européenne (UE) et de l'Espace économique européen (EEE) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021

Allemagne – Autriche – Belgique – Bulgarie – Chypre – Croatie – Danemark – Espagne – Estonie – Finlande – France – Grèce – Hongrie – Irlande – Islande – Italie – Lettonie – Liechtenstein – Lituanie – Luxembourg – Malte – Norvège – Pays Bas – Pologne – Portugal – République Tchèque – Roumanie – Slovaquie – Slovénie – Suède.

\*\* La Caf/MSA vérifie les documents transmis auprès des services du Ministère de l'Intérieur.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 10/08/2021





## 2 Demande d'aide au logement

### → Si vous êtes propriétaire

- Avez-vous emprunté pour acheter ou faire construire ? :  oui  non
- Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'augmentation de la surface habitable ? :  oui  non
- Avez-vous emprunté pour réaliser des travaux d'amélioration de votre logement (sauf travaux de papier peint, moquette, peinture, mobilier de cuisine ou de salle de bains) ? :  oui  non
- Si oui, nature des travaux : .....
- Autre cas (précisez : viager, location-vente, location-accession, rachat de soufte, etc.) : .....
- Surface totale du logement :    m<sup>2</sup> Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
- Mettez-vous en location une partie de votre logement ?  oui  non
- Si oui, depuis quelle date ?     Surface totale sous-louée :    m<sup>2</sup>  
Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
- Votre logement comprend-il une ou plusieurs pièces à usage professionnel ?  oui  non
- Si oui, depuis quelle date ?     Surface totale des pièces à usage professionnel :    m<sup>2</sup>  
Ne pas tenir compte des balcons, loggias, terrasses.
- Êtes-vous co-emprunteur avec une personne autre que votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e) ?  oui  non

### → Le logement répond-il aux caractéristiques de décence énumérées ci-dessous ?

oui  non

#### Principales caractéristiques de décence que le logement doit respecter (décret 2002-120 du 30 janvier 2002)

- Le logement ne doit pas avoir fait l'objet d'un arrêté d'insalubrité ou de péril ;
- la toiture, les murs, les peintures, les plafonds, les planchers, les installations électriques et de gaz ne présentent pas de risques manifestes pour la santé et la sécurité physique des occupants ;
- l'éclairage et la ventilation sont suffisants et sans danger ;
- il y a au moins un coin cuisine avec un point d'eau potable froide et chaude ;
- l'installation de chauffage est suffisante et sans danger ;
- l'installation sanitaire :
  - s'il s'agit d'un logement de plus d'une pièce, l'installation sanitaire est complète et intérieure au logement, avec douche ou baignoire et WC,
  - si le logement ne comporte qu'une seule pièce, il y a au moins des WC qui peuvent être extérieurs au logement ;
- le logement comporte une pièce principale ayant soit une surface d'au moins 9 m<sup>2</sup> pour 2,20 m de hauteur, soit un volume habitable d'au moins 20 m<sup>3</sup>.

### → Assumez-vous des frais supplémentaires pour l'occupation d'un deuxième logement pour des raisons professionnelles ?

oui  non. Si oui, depuis quelle date ?

Nom et adresse de l'employeur .....

Nom et adresse du propriétaire .....

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 10/08/2021



### 3 Demande d' aide au logement

Déclaration de patrimoine de :

N° allocataire :

→ Détient un patrimoine mobilier  OUI  NON

On entend par patrimoine mobilier produisant des revenus non imposables les montants déposés sur les comptes suivants :

*Livret A, Livret jeune, Livret d'épargne populaire (LEP), Livret de développement durable (LDD), Compte d'épargne-logement (CEL), Plan d'épargne logement (PEL) de moins de 12 ans, Plan d'épargne d'entreprise, Plan d'épargne en actions (PEA), Assurance vie.*

**Attention !** Vous devez aussi déclarer les montants déposés sur les comptes des enfants mineurs (sauf comptes bloqués). Ces montants doivent être cumulés à ceux de l'allocataire.

On entend par patrimoine mobilier produisant des revenus imposables :

*Les montants de vos différents placements financiers de source française ou étrangère : la valeur des actions, parts sociales ou obligations, les bons du trésor, l'assurance vie en cas de retrait avant 8 ans de détention, les comptes à terme, les Sicav et Fonds communs de placement ...*

Valeur totale du patrimoine mobilier du foyer	Vous	Votre conjoint
Valeur mobilière non imposable	..... €	..... €
Valeur mobilière imposable	..... €	..... €

→ Détient un patrimoine immobilier (hors résidence principale)  OUI  NON

Il s'agit du montant estimé du patrimoine immobilier, qu'il soit ou non mis en location (maison, villa, appartement, studio, garage, terrain)

**Attention !** Vous n'avez pas à déclarer le montant estimé de votre résidence principale.

Valeur du patrimoine immobilier bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier bâti	..... €	..... €
Valeur locative brute figurant sur l'avis d'imposition de la Taxe d'habitation	..... €	..... €

Valeur du patrimoine immobilier non bâti non mis en location	Vous	Votre conjoint
Valeur estimée de l'immobilier non bâti	..... €	..... €
Valeur des bases : terres non agricoles ou terres agricoles, figurant sur l'avis d'imposition Taxes foncières (à multiplier par 2 )	..... €	..... €

Valeur totale de l'immobilier bâti et non bâti mis en location	Vous	Votre conjoint
	..... €	..... €

#### Déclaration sur l'honneur

Je certifie l'exactitude de cette déclaration

Le :

Signature

#### Vous vous engagez à signaler immédiatement à votre Caisse tout changement de situation.

La loi punit quiconque se rend coupable de fraudes ou de fausses déclarations (Articles L. 114-9 et L. 114-17 du code de la Sécurité sociale - Article 441-1 du code Pénal). L'exactitude de vos déclarations peut être vérifiée, notamment par un agent de contrôle assermenté de la Caf (Article L. 114-19 du code de la Sécurité sociale).

Vos données personnelles sont traitées par la branche Famille du régime général dans le cadre de la gestion de vos prestations. Certaines de ces informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions.

Au titre de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre Caf, par courrier postal accompagné d'une preuve d'identité signée.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 10/08/2021



## 4 Demande d'aide au logement

# Informations Pratiques

**Pour que votre dossier soit traité rapidement :**

- répondez à toutes les questions qui vous concernent
- joignez toutes les pièces justificatives demandées
- n'oubliez pas de compléter une déclaration de situation



**Pour bénéficier d'une aide au logement, votre logement doit répondre aux caractéristiques minimales de confort, de superficie et de sécurité fixées par la loi** (Art.187 de la loi 2000-1208 du 13 décembre 2000 ; décret 2002-120 du 30 janvier 2002).

### → Pièces à joindre à votre demande

**En fonction de votre situation...****... vous devez fournir**

Vous êtes locataire ou résident dans un foyer

→ l'attestation de loyer ou de résidence à faire compléter, dater et signer par votre bailleur ou gestionnaire.

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un ou des prêts pour la construction, l'acquisition, l'agrandissement ou l'amélioration de votre logement

→ le(s) certificat(s) de prêt(s) établi(s) par votre (vos) organisme(s) prêteur(s) comprenant le tableau d'amortissement.

Vous êtes propriétaire et vous remboursez un viager ou des échéances de location-vente

→ l'attestation du notaire faisant apparaître les caractéristiques de l'opération.

## La prime de déménagement

### Quelles conditions remplir pour en bénéficier ?

- Changer de logement à l'occasion de l'arrivée à votre foyer de votre troisième enfant (ou plus). Ce déménagement doit avoir lieu entre le 1<sup>er</sup> jour du mois suivant la fin de votre 3<sup>ème</sup> mois de grossesse et le dernier jour du mois précédant celui où cet enfant a atteint ses 2 ans.
- Demander la prime de déménagement dans les 6 mois suivant le déménagement. Passé ce délai, vous ne pouvez plus en bénéficier.
- Avoir droit à une aide au logement pour votre nouveau logement dans les 6 mois suivant le déménagement.

Si vous répondez aux conditions ci-dessus,

joignez une "DEMANDE DE PRIME DE DÉMÉNAGEMENT" à votre demande d'aide au logement.

Emplacement réservé à la Caf

Date demande : 10/08/2021







CADRE RÉSERVÉ

## DÉCLARATION DE CHARGES DÉDUCTIBLES ET PENSIONS ALIMENTAIRES - ANNÉE 2020 POUR LA DÉTERMINATION DES DROITS À L'AIDE AU LOGEMENT

(Livre VIII du Code de la Construction et de l'Habitation)

**PLUS FACILE, PLUS RAPIDE, PLUS SÉCURISÉ SUR LE SITE INTERNET**  
**[www.caf.fr](http://www.caf.fr), [www.msa.fr](http://www.msa.fr) (\*)**

À défaut, veuillez nous renvoyer cette déclaration complétée et signée.

*(\*) ou sur [www.cps-stbarth.fr](http://www.cps-stbarth.fr) pour les ressortissants de Saint-Barthélemy*

Madame, Monsieur,

Pour nous permettre de calculer votre aide au logement, votre Caf ou MSA a besoin de connaître vos charges déductibles et pensions alimentaires de l'année 2020.

Nous vous demandons de nous communiquer ces informations (en vous aidant de la notice jointe) et de nous retourner la déclaration le plus rapidement possible, datée et signée.

En l'absence de déclaration sur le site internet de votre caisse (Caf/MSA) ou de retour de ce formulaire, votre aide au logement pourra être diminuée puis suspendue. Dès réception de votre déclaration, le montant de votre aide au logement sera régularisé.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu(e) de déclarer à votre caisse, dans les plus brefs délais, tout changement intervenu dans votre situation (familiale, professionnelle, lieu de résidence).

**Votre Caf/MSA**

S7161a

Emplacement réservé

Date demande : 10 août 2021

MAT 0000000

PAGE 1/3

IDX W 32017 -



\*000000320170000000\*

# AIDE AU LOGEMENT - DÉCLARATION DE CHARGES DÉDUCTIBLES ET PENSIONS ALIMENTAIRES - ANNÉE 2020

VOUS DEVEZ RENSEIGNER LES MONTANTS NETS IMPOSABLES DE CHAQUE RUBRIQUE

Personnes dont les ressources sont à déclarer	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	Enfants ou autres personnes vivant au foyer	
Nom	.....	.....	.....	.....
Prénom	.....	.....	.....	.....
Date de naissance	.....	.....	.....	.....
<b>Attention : ne déclarez pas vos revenus (salaire, retraite, chômage ... )</b>				
1. Frais réels professionnels déclarés ou à déclarer aux impôts	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €
Je ne connais pas encore le montant de mes frais réels * (cochez la case)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2. Pensions alimentaires perçues	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €
3. Pensions alimentaires versées				
- Pensions alimentaires versées en 2020 et fixées avant 2006	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €
- Autres pensions alimentaires	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €
4. Aucune de ces ressources (cochez la case)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Si vous ou un membre de votre foyer avez payé des frais de tutelle/curatelle, merci de renseigner le montant de ces frais de 2020 dans les cases ci-dessous.				
5. Frais de tutelle déduits de vos revenus en 2020	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €	[ ][ ][ ][ ][ ][ ] €

\* Je pourrai les déclarer sur le site de ma caisse (Caf/MSA)

## → Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caf/MSA tout changement dans ma situation familiale ou professionnelle qui les modifierait.

Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de Pôle Emploi, du service des impôts et de l'Agence des services et des paiements (Asp); qu'à la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment de mon activité et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

À ..... Le .....

Signature de l'allocataire ou de son représentant

La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations ( Article L.114-9 du Code de la Sécurité Sociale - L. 851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583 -3, du Code de la Sécurité Sociale - Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues).

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées soit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales – 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (Rgpd), et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre 1<sup>er</sup> du titre 1<sup>er</sup> du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.

## Emplacement réservé

Date demande : 10 août 2021

MAT 0000000

PAGE 2/3

IDX W 32017 -



\*000000320170000000\*

## COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION

### → Personnes concernées par la déclaration

Pour toutes ces personnes indiquez les noms, prénoms et date de naissance.

- vous-même;
- votre conjoint(e), votre concubin(e) ou votre partenaire lié par un Pacs;
- vos enfants ou les autres personnes vivant actuellement chez vous.

### → Charges déductibles et pensions alimentaires de votre foyer sur la période de janvier à décembre 2020

Vous devez préciser, sans les centimes, les montants déclarés ou que vous allez déclarer à l'administration fiscale pour l'année 2020.

Ainsi, doivent être déclarés :

#### 1. Frais réels

Indiquez les frais réels déductibles correspondant au montant déclaré ou que vous allez déclarer à l'administration fiscale pour l'année 2020.

Il s'agit de vos frais professionnels (transport, repas ...).

Ne déclarez pas vos salaires, retraites,... de l'année 2020.

#### 2. Pensions alimentaires perçues

Déclarez (avant abattement fiscal) toutes les pensions alimentaires perçues en 2020.

#### 3. Pensions alimentaires versées

Déclarez selon la situation dans la case correspondante, les pensions alimentaires versées en 2020:

- pensions alimentaires fixées en vertu d'une décision de justice devenue définitive avant le 1er janvier 2006;
- autres pensions alimentaires

#### 4. Aucune de ces ressources ou déductions

Si vous ou un (des) membre(s) de votre famille n'avez perçu aucune des ressources indiquées ci-dessus, merci de cocher la case.

#### 5. Frais de tutelle

Si vous ou un membre de votre foyer avez payé des frais de tutelle/curatelle, déclarez le montant de ces frais déduits de vos ressources (salaires, traitements, pensions [retraite, invalidité], allocations de chômage et préretraites) sur l'année 2020.

### → Situations particulières pouvant vous faire bénéficier d'un abattement :

#### Joignez les justificatifs

##### • Si vous ou un membre de votre foyer êtes titulaire :

- d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou une carte mobilité inclusion mention «invalidité» (CMI-invalidité);
- d'une pension d'invalidité militaire, d'un taux d'au moins 40%;
- d'une rente pour accident du travail d'un taux de 40% ou au dessus.

##### • Si vous avez eu une double résidence pour obligation professionnelle.

CADRE RÉSERVÉ

## DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2019 POUR LA DÉTERMINATION DES DROITS À L'AIDE AU LOGEMENT

*(Livre VIII du Code de la Construction et de l'Habitation)*

**PLUS FACILE, PLUS RAPIDE, PLUS SÉCURISÉ SUR LE SITE INTERNET**  
**[www.caf.fr](http://www.caf.fr), [www.msa.fr](http://www.msa.fr) (\*)**

À défaut, veuillez nous renvoyer cette déclaration complétée et signée.

*(\*) ou sur [www.cps-stbarth.fr](http://www.cps-stbarth.fr) pour les ressortissants de Saint-Barthélemy*

Madame, Monsieur,

Pour calculer votre aide au logement, votre Caf ou MSA a besoin de connaître vos ressources annuelles de 2019 sur certaines catégories de ressources que vous trouverez dans ce document.

Nous vous demandons de **remplir cette déclaration au verso en vous aidant de la notice jointe** et de votre avis d'imposition et votre déclaration pré-remplie portant sur les revenus de 2019 pour reporter les bons montants dans les rubriques dédiées et de nous la retourner le plus rapidement possible, datée et signée.

Nous vous rappelons que vous êtes tenu(e) de déclarer à votre caisse, dans les plus brefs délais, tout changement intervenu dans votre situation (familiale, professionnelle, lieu de résidence).

**Votre Caf/MSA**

S7162a

Emplacement réservé

Date demande : 10 août 2021

MAT 0000000

PAGE 1/4

IDX W 32017 -



\*000000320170000000\*

# AIDE AU LOGEMENT - DÉCLARATION DE RESSOURCES - ANNÉE 2019

VOUS DEVEZ RENSEIGNER LES **MONTANTS NETS IMPOSABLES** DE CHAQUE RUBRIQUE

Personnes dont les ressources sont à déclarer	Vous	Votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e)	Enfants ou autres personnes vivant au foyer	
Nom	.....	.....	.....	.....
Prénom	.....	.....	.....	.....
Date de naissance	.....	.....	.....	.....
<b>1. Revenus professionnels des non-salariés</b>				
<b>Bénéfices agricoles (BA)</b>				
- Bénéfices réels	.....€	.....€	.....€	.....€
Êtes-vous adhérent CGA ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
- Déficit (uniquement 2019)	.....€	.....€	.....€	.....€
- Micro BA	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>Bénéfices industriels et commerciaux (BIC)/non commerciaux (BNC)</b>				
- Bénéfices réels	.....€	.....€	.....€	.....€
Êtes-vous adhérent CGA ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
- Déficit (uniquement 2019)	.....€	.....€	.....€	.....€
- Bénéfices micro-entreprises ou micro-entrepreneurs	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>2. Revenus d'activité non-salariés, non professionnels</b>				
- Bénéfices réels	.....€	.....€	.....€	.....€
Êtes-vous adhérent CGA ?	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
- Déficit (uniquement 2019)	.....€	.....€	.....€	.....€
- Régime micro	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>3. Déficits fonciers (2019 uniquement)</b>	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>4. Autres revenus salariaux</b>				
- Gains et levées d'option	.....€	.....€	.....€	.....€
- Indemnité de préjudice moral pour la fraction supérieure à 1 million d'euros	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>5. Rentes viagères à titre onéreux</b>	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>6. Revenus fonciers, micro-fonciers</b>	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>7. Revenus des valeurs et capitaux mobiliers</b>	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>8. Plus values et gains divers</b>	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>9. Charges déductibles</b>				
- Csg déductible sur les revenus du patrimoine	.....€	.....€	.....€	.....€
- Épargne retraite (Perp, Prefon...)	.....€	.....€	.....€	.....€
- Cotisations volontaires de Sécurité sociale	.....€	.....€	.....€	.....€
<b>10. Aucune de ces ressources (cochez la case)</b>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Emplacement réservé

Date demande : 10 août 2021

MAT 0000000

PAGE 2/4

IDX W 32017 -



\*000000320170000000\*

# Aide au logement - Déclaration de ressources

## Année 2019

### → Déclaration sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans cette déclaration sont exacts. Je m'engage à signaler immédiatement à ma Caf/MSA tout changement dans ma situation familiale ou professionnelle qui les modifierait. Je prends connaissance que cette déclaration peut faire l'objet d'un contrôle des organismes chargés du service des prestations, auprès de Pôle Emploi, du service des impôts et de l'Agence des Services et des Paiements (Asp) ; qu'à la demande de la Caf/MSA, je devrai justifier de ma situation notamment mon activité et de celle de tout enfant ou autre personne vivant au foyer.

À ..... Le

*La Caf/MSA vérifie l'exactitude des déclarations (Article L. 114-9 du Code de la Sécurité Sociale - L. 851-2 du Code de la Construction et de l'Habitation). La loi punit quiconque se rend coupable de fraude, de fausse déclaration, de manquement aux obligations déclaratives, d'inexactitude ou de caractère incomplet des informations recueillies (Article L.583-3 du Code de la Sécurité Sociale - Article L.852-1 du Code de la Construction et de l'Habitation - sans préjudice des sanctions pénales encourues).*

Signature de l'allocataire ou de son représentant

Pour l'étude et la gestion de vos droits, vos données personnelles sont traitées soit par la Caisse Nationale des Allocations Familiales – 32 avenue de la Sibelle 75685 Paris Cedex 14, soit par la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole - 19, rue de Paris 93000 Bobigny, chacune ayant désigné un Délégué à la Protection des Données. Au titre du Règlement Général européen sur la Protection des Données (Rgpd) et de la Loi Informatique et Libertés (Lil) modifiée vous disposez d'un droit d'accès et de suite aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au directeur de votre caisse Caf/MSA de rattachement, par courrier postal signé accompagné d'une pièce d'identité signée. Si la réponse apportée ne vous paraît pas satisfaisante, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Certaines de vos informations peuvent être transmises à nos partenaires, dans le cadre de nos missions. Vos informations sont conservées au maximum pendant 6 ans après la fin de votre relation avec la branche Famille ou jusqu'à l'intervention d'une décision définitive en cas de contentieux ou encore au titre des obligations qui pèsent sur le directeur comptable et financier de la Cnaf/CCMSA. Toute décision administrative individuelle automatisée ou profilage est effectuée dans le respect de l'article L.311-3-1 et du chapitre I<sup>er</sup> du titre I<sup>er</sup> du livre IV du code des relations entre le public et l'administration. Ultérieurement, vos données pourront être utilisées à des fins d'évaluation de politiques publiques, de lutte contre le non recours au droit, de statistiques, recherches et études.



## COMMENT REMPLIR VOTRE DÉCLARATION

Vous devez déclarer, sans les centimes et dans les rubriques correspondantes :

- tous vos **revenus nets imposables** perçus en 2019 en France,
  - les revenus perçus en 2019 hors de France, même s'ils ne sont pas imposables en France, pour chaque membre de votre foyer.
- Si vous n'avez pas de ressource, cochez la case «Aucune de ces ressources».

### → Personnes au foyer

**Indiquez** vos noms, prénoms, date de naissance, et le montant de vos ressources dans la colonne «Vous».

**Si vous vivez en couple**, complétez la colonne pour votre conjoint(e), concubin(e) ou pacsé(e).

**Complétez** les colonnes pour vos enfants ou les autres personnes vivant actuellement chez vous.

### 1. Revenus professionnels des non-salariés (exploitant agricole, artisan, commerçant, travailleur indépendant, etc.)

**Si vous êtes adhérent CGA/AGA (centre de gestion agréé ou association de gestion agréée), cochez les cases correspondantes.**

- **Bénéfices industriels ou commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles (BA).**

**Si vous êtes imposé(e) au régime du réel, vous devez déclarer le montant du bénéfice imposable.**

Si déficit, déclarez uniquement le déficit de l'année 2019 et pas ceux des années antérieures.

**Si vous êtes imposé(e) au régime du micro-BA :** inscrivez le montant du micro-BA calculé par l'administration fiscale (en vous aidant de votre avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu [ASDIR]) que vous trouverez sur le site des impôts dans votre espace personnel.

**Si vous êtes micro-entrepreneur ou imposé(e) au régime de la micro entreprise (micro BIC ou micro BNC) :** inscrivez votre bénéfice après abattements fiscaux forfaitaires.

### 2. Revenus non salariés non professionnels

**Si vous êtes adhérent CGA/AGA (centre de gestion agréé ou association de gestion agréée), cochez les cases correspondantes.**

**Inscrivez** vos bénéfices selon le régime correspondant (BIC, BNC non professionnels, loueurs de meublés non professionnels). Si déficit, déclarez uniquement le déficit de l'année 2019 et pas ceux des années antérieures.

### 3. Déficit foncier

**Déclarez** tout déficit foncier de l'année 2019.

**Ne déclarez pas** les déficits des années antérieures.

### 4. Autres revenus salariaux

Sont inclus dans cette rubrique :

- les gains et levées d'option;
- les indemnités de préjudice moral pour la fraction excédant un million d'euros.

### 5. Rentes viagères à titre onéreux

**Déclarez** les sommes en vous aidant de votre avis d'imposition ou avis de situation déclarative à l'impôt sur le revenu (ASDIR) que vous trouverez sur le site des impôts dans votre espace personnel.

**Ne déclarez pas** les rentes viagères constituées en faveur d'une personne handicapée de votre foyer.

### 6. Revenus fonciers, micro fonciers

**Déclarez** les montants après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et pertes des années antérieures.

### 7. Revenus des valeurs et capitaux mobiliers

**Déclarez** les revenus des capitaux et des valeurs mobilières (actions, obligations ... ) après abattements fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et pertes des années antérieures dont ceux soumis à prélèvement libératoire.

### 8. Plus-values et gains divers

**Déclarez** les plus-values et gains divers taxés à un taux forfaitaire, y compris les plus-values de cession des professions non-salariés (après abattement fiscaux sans déduire les crédits d'impôts, les déficits et pertes des années antérieures).

### 9. Charges déductibles

**Déclarez:**

- CSG déductible sur les revenus du patrimoine;
- les cotisations volontaires et celles versées au titre de l'épargne retraite (PERP, Prefon...) retenues fiscalement.

### 10. Aucune de ces ressources

**Cochez** la case prévue à cet effet.

### → Situations particulières pouvant vous faire bénéficier d'un abattement :

**Joignez les justificatifs**

• **Si vous ou un membre de votre foyer êtes titulaire :**

- d'une carte d'invalidité avec un taux d'incapacité au moins égal à 80% ou une carte mobilité inclusion mention «invalidité» (CMI-invalidité);
- d'une pension d'invalidité militaire, d'un taux d'au moins 40%;
- d'une rente pour accident du travail d'un taux de 40% ou au dessus.

• **Si vous avez eu une double résidence pour obligation professionnelle.**